

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 juin 2018**

L'an 2018 et le 05 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. CITRON Jacques

Présents :

M. CITRON Jacques	
MME CHATELAIN Danielle	
M. CHACHIGNON Alain	
M. LEBRET Olivier	
Mme GAZANGEL Emmanuelle	
Mme MARTINS Rosa	
M. COUVREUR Michel	Absent
Mme AUVRAY Gaëlle	
M. THIBAUT Serge	
Mme DECOUX Annick	
M. DEBORD Jean-Pierre	Absent pouvoir à Mme CHATELAIN Danielle
Mme HARDOUIN Gabrielle	
Mme LHOSTE Emilie	absente
M. LECOUTRE Régis	

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11
- Votants : 12
- Absents excusés : 3

Secrétaire de séance : Mme Gabrielle HARDOUIN

Date de la convocation : 30 mai 2018

M. CITRON invite la commission du personnel à une réunion le 12 juin à 19h00

Autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

M. PEREIRA le maître d'œuvre est venu présenter l'avant-projet définitif des travaux pour les désordres de la salle des fêtes, mercredi dernier.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises pour les désordres de la salle des fêtes.

Décision : avis favorable

1- Choix du candidat pour l'Hôtel de la Poste – signature du bail commercial

Monsieur le Maire rappelle les deux candidatures pour la reprise de l'Hôtel de la Poste.

Il donne lecture des dossiers de chaque candidat.

A la demande d'une majorité de conseillers municipaux, il est procédé au vote à bulletin secret.

Le conseil municipal procède au vote :

M. TISSIER Kévin	11 voix
M. et Mme EDDABBEH	0 voix
Abstention	1 voix

Vote : M. TISSIER Kévin est retenu pour être le gérant de l'Hôtel de la Poste et le conseil autorise M. le Maire à signer le bail.

2- Compte de gestion de l'eau potable pour l'année 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion de l'eau potable 2017 présenté par la SAUR.

Il est constaté que la part abonnement est très élevée par rapport aux communes environnantes.

Sur la courbe jointe il est relevé que la vigilance du conseil a permis de baisser la courbe de consommation en trouvant les fuites. La SAUR savait qu'il y avait des fuites mais ne les trouvait pas

M. Le Maire précise que la grosse fuite sur le château d'eau a fait un dépassement de 10 000 m3 que la SAUR va prendre à sa charge.

Vote : avis favorable du conseil municipal.

3 - Signature du contrat d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame BEAUVAIS-GUENNEC est recrutée pour une période de un an renouvelable 5 ans sur un contrat aidé. La demande d'aide a été signée le 16 mai 2018. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour signer le contrat s'y rapportant.

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable, avec un mois d'essai.

Vote : avis favorable.

4- soutien au déroulement des épreuves hippiques à LAMOTTE BEUVRON

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que le 13 septembre dernier le comité international olympique a désigné la ville de Paris comme organisatrice des jeux olympiques et paralympiques de 2024. L'un de ses principaux arguments était la maîtrise des coûts grâce à l'utilisation de structures existantes.

Le site de la commune de LAMOTTE BEUVRON serait tout indiqué pour accueillir les épreuves hippiques. Siège de la Fédération française d'équitation, il possède en effet la plus grande infrastructure d'équitation d'Europe et la 2^{ème} plus importante au monde.

Or il semble que VERSAILLES soit aujourd'hui le choix privilégié, avec le risque de dépassement de budget prévu et la fragilisation de l'activité commerciale du site.

Comme Biarritz accueillera le surf et Marseille la voile, la commune de LAMOTTE-BEUVRON et la fédération française d'équitation voient en leur candidature une véritable opportunité pour le territoire. Non seulement elle permettra à la région de s'inscrire pleinement dans cet évènement exceptionnel, mais elle conduira également à un rayonnement au niveau international et, ainsi générera des retombées économiques touristiques pendant plusieurs années.

Pour cela de nombreuses communes du Loir-et-Cher ont adopté une délibération en faveur de la candidature du parc équestre de LAMOTTE-BEUVRON pour accueillir les épreuves d'équitation des JO de 2024.

M. le Président du Conseil Départemental du Loiret sollicite les communes pour qu'elles s'associent à cet élan de soutien et soumettra cette motion au vote de l'Assemblée Départementale.

VOTE : avis favorable du conseil municipal

5- Demande de subvention exceptionnelle de l'association sportive du Collège

Monsieur le Maire donne lecture du courrier relatif à la demande de subvention présentée par l'association sportive du collège, pour une aide au financement de leur participation aux championnats de France d'escalade UNSS en sport partagé (équipe composée d'élèves valides et d'élèves en situation de handicap).

Il est proposé d'octroyer une subvention de 50 €

Vote 11 voix – 1 abstention

6- Devis

PEINTURE MOREAU PHILIPPE	ht	ttc
REMISE EN PEINTURE DES MURS RECOUVERTS DE TAGS	2 710,26 €	3 252,31 €
FOURNITURE DE LA PEINTURE, TX PAR LES SERVICES TECH.	834,95 €	1 001,94 €
SARL BRISSON JEAN ET FILS		
Chaudière de l'immeuble collectif	10 069,00 €	12 082,80 €
YOU SAUVETRE		
SORTIE DE CHEMIN	3 220,00 €	3 864,00 €
VOIRIE ACCES CLOS DES CHAMPARTS	9 304,00 €	11 164,80 €
ACCES PIETONS DEVANT LA BOULANGERIE	2 600,00 €	3 120,00 €
SEB ALARME		
ALARME A LA SALLE DES FETES	2 812,09 €	3 374,51 €
PROPOSITION POUR L'ASSURANCE DU PERSONNEL		
ASSURANCE ACTUELLE (SOFAXIS) par le CDG Contrat groupe Taux : 5,05 % AGENTS CNRACL et 1,45 % AGENTS IRCANTEC + 0,10 % FRAIS DE GESTION		9 980,00 €

ASSURANCE GROUPAMA TAUX AGENT 4,90 % CNRACL ET 1,20 % AGENTS IRCANTEC		9 578,00 €
--	--	------------

DEVIS DE M. MOREAU Philippe

A l'occasion de cette remise en peinture, les poteaux seront repeints pour être aux normes d'accessibilité.

Le conseil municipal est d'accord pour l'achat de la peinture, les travaux seront réalisés par les services techniques.

DEVIS BRISSON :

Le conseil municipal est d'accord pour le devis de la chaudière.

La chaudière a fonctionné tout l'hiver avec un bruleur prêté par M. BRISSON.

DEVIS YOU SAUVETRE :

- Entrée de chemin à IZY Il est précisé que cette entrée est particulière et donc un peu plus chère, en principe les entrées de chemin sont moins coûteuses (1 500 à 2 000 €)

Clos des Champarts : Des précisions seront demandées à l'entreprise, mais le conseil est d'accord pour un devis avec des bordures de trottoirs. Il reste à déterminer le choix du revêtement, pas de calcaire plutôt terre engazonnée.

Monsieur le Maire indique que la commune va s'engager pour monter un système de vidéo surveillance. Le dossier sera présenté en totalité avec un phasage d'installation sur plusieurs années.

PROPOSITION Groupama : Avis favorable du conseil.

7- Urbanisme

Monsieur le Maire donne lecture des déclarations d'intentions d'aliéner pour lesquelles la mairie n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- conjoints SIMON – 9 RUE NEUVE à BAZOCHES LES GALLERANDES

M. le Maire présente la demande de M. LAMEAU Thierry qui propose d'échanger un jardin pour un morceau de jardin situé derrière l'Hôtel de la Poste.

Avis défavorable du conseil. La commune n'est pas intéressée.

8- AFFAIRES GENERALES

A) Information sur les MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) dans le Loiret.

La présentation a été faite lors d'un conseil communautaire.

Il s'agit de l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus par la mise en place de FEUILLE D'INFORMATIONS SUR LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES A DOMICILE « FEUILLE JAUNE ».

L'ensemble du conseil considère que c'est un devoir et que c'est très important de le faire pour les personnes.

M. le Maire fera une information lors d'une prochaine réunion du club des anciens jeunes, le 13 juin prochain et lors du repas des cheveux blancs du mois de novembre.

La commune va signer l'engagement.

B) Demande pour le théâtre de Guignol, pour les 2,3 et 4 juillet prochain. Le conseil municipal donne son accord.

C) Avant-projet définitif pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

M. PEREIRA est venu présenter son projet de réhabilitation de la salle des fêtes.

Le montant des travaux estimé par OXYLIUM pour le dossier de subvention est inférieur au montant présenté dans l'avant-projet.

Le projet se décompose ainsi :

VOLET 1 – STABILITE DE L'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES	130 300.00 €
a- reprise en sous-œuvre, réparation des façades, assainissement et surveillance	103 700.00 €
b- ravalement, révision des menuiseries extérieures	26 600.00 €
VOLET 2 – SANITAIRES	59 700.00 €
c- mise en conformité du WC mixte accessible	1 200.00 €
d- Embellissement du WC mixte accessible, des sanitaires femmes et hommes	16 000.00 €
e- Création d'un sanitaire mixte accessible pour le boulodrome	42 500.00 €

Les travaux consistent notamment par l'installation d'un drain tout autour du bâtiment qui collecte toutes les eaux du bâtiment avec un écoulement éloigné du bâtiment au droit de la cantine. Les buses actuelles sont installées trop près des murs et fragilisent le sol elles seront donc supprimées.

Un encadrement de béton sera aménagé tout autour avec des pieux à une profondeur 2.20 m.

Le conseil municipal

VALIDE l'avant-projet définitif pour le volet **1 a** et **b** et le volet **2 d** élaboré par M. PEREIRA, architecte et maître d'œuvre pour les travaux de reprise en sous-œuvre et de réhabilitation partielle de la salle des fêtes.

DECIDE de ne pas donner suite aux points **c** mise en conformité du WC mixte accessible et **e** du volet **2** création d'un sanitaire mixte accessible pour le boulodrome compte tenu du coût annoncé.

VALIDE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de PEREIRA ARCHITECTES fixant le montant prévisionnel des travaux à **146 300.00 €** hors taxes et le forfait de rémunération à **19 019.00 €**

-oo0oo-